FONDE EN 1891

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité

Vendredi 4 Juillet 1924

LE NUMERO 15 CENTIMES

Edition du "REVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, Rue Pauvrée, ROUBAIX et 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

Cuillers, Fourchettes et... contagion

Il faut qu'une hygiène sévère ::: soit observée à table :::

Il y a quelque temps, un de nos amis avec lequel je me trouvais dans un café-restaurant d'allure extérieure proprette, me faisait remarquer l'étrange manière dont le garçon nettoyait la vaisselle — verres, tasses et cuillers à café, — abandonnée par les clients. Dans un bac minuscule — quatre litres au grand maximum — défilèrent en un tournemain une soixantaine de ces menus objets ; bien entendu, l'eau du bac, qui croupissait vraisemblablement là depuis une précédente occasion, ne fut pas changée pour si peu et peut-être même servit-elle aux mêmes fins le restant de la journée. Notre ami, un homme instruit, épris d'hygiène et pour qui l'intérêt social n'est pas un vain mot, une formule vide, me pria de revenir encore, dans le « Réveil », sur un sujet que j'ai déjà abordé au général, et qui sera encore loin d'être épuisé quand nous l'aurons vu, une fois de plus, sous un de ses multiples aspects.

La bouche est la porte d'entrée naturelle et presque exclusive des maladies contagieuses. Toutes les affections graves, la fièvre typhoïde, la dysenterie, les maladies infectieuses du foie, de la rate, du pancréas, des intestins, et bien d'autres, se contractent par la voie digestive. Il est donc évident que tout objet ou produit septique mis en contact avec la bouche contaminera celle-ci ; comme, d'autre part, nous avalons notre salive au moins sept à huit cent fois par jour, il est facile de concevoir la facilité avec laquelle l'agent de contamination infectera à son tour le tube digestif. Enfin les aliments que nous ingérons contiennent, eux aussi, des microbes, mais ces microbes sont généralement peu dangereux ; certains même, contenus dans les aliments frais, sont utiles — croit-on — à la digestion. Il n'en est pas de même des infiniment petits apportés par les instruments de table : parmi ces microbes-là, presque tous sont dangereux : syphilis, tuberculose, croup, diarrhée verte, cancer très probablement... ne manque au défilé de nos minuscules et terribles adversaires.

Il y a vingt ans, Esmarch avait attiré l'attention sur le rôle joué dans la contamination par les ustensiles de table. Pour mieux démontrer ses vices, il avait souillé avec des cultures microbiennes des cuillers, verres à boire, assiettes, fourchettes, etc., et il avait prouvé, en ensemençant avec succès des bouillons de culture avec ces mêmes instruments nettoyés selon les procédés ordinaires, que les procédés de lavage usuels ne valaient rien au point de vue de la propreté *réelle* des ustensiles de table.

Quatre ans plus tard, les docteur Roepke et Huks, en frottant avec un tampon d'ouate stérile, le calice de communion, où des malades tuberculeux avaient communié tour à tour, selon les rites de la religion réformée, retrouvèrent le bacille de la tuberculose sur le tampon et purent infecter des cobayes avec le redoutable germe.

A la fin de la guerre mondiale, les médecins-chefs de l'armée américaine, les professeurs Lynch et Cummings, étudièrent, au point de vue « contagion instrumentale alimentaire », la grippe espagnole de fatale mémoire. Leur observation porte sur soixante-dix mille hommes, et ce nombre donne un poids particulier à leurs conclusions.

Lynch et Cummings ont prouvé qu'il suffisait de changer les conditions de lavage des ustensiles de table de gens vivant en collectivité — camps, casernes, écoles, etc., — pour modifier ou même enrayer net la marche de l'épidémie envisagée.

Dans un même groupement d'individus, de soldats, deux « lots » égaux étaient formés, puis groupés séparément et soumis aux mêmes conditions de vie : nourriture, exercice, logement, etc. La seule différence entre les deux groupes résidait dans le mode de nettoyage des ustensiles de table.

Dans le premier groupe, les ustensiles étaient nettoyés « à la plonge », chaque soldat venant à tour de rôle nettoyer son assiette dans un petit bac d'eau tiède où plongeaient forcément non seulement les assiettes mais les mains des opérateurs.

Dans l'autre groupe, les assiettes étaient lavées à la cuisine, à l'eau très chaude et assez abondante, et manipulées par quelques personnes seulement.

Les résultats globaux sont significatifs : dans les groupes où la vaisselle était lavée « à la plonge », les cas de grippe s'élevèrent à 252 pour 1.000 hommes. Il n'y eut que 51 cas pour 1.000 dans les groupes où le lavage était soigné.

Ceci nous indique donc la nécessité d'une bonne désinfection de la vaisselle par l'ébullition, et il est de l'intérêt sinon du devoir de chacun de l'*exiger* des autres comme il le ferait lui-même et pour lui-même.

Si, selon le mot du bon Henri IV, Paris méritait bien une messe, l'intégrité de notre santé vaut bien que l'on exige la rigoureuse propreté d'une tasse ou d'une cuiller à café.

Henry LUTIGNEAUX.

EXTRAIT D'ARRÊT DE CONDAMNATION PAR COUTUMACE

D'un arrêt rendu par la Cour d'Assises du Département du Nord, séant à Douai, le cinq Juin mil neuf cent vingt-quatre, où siégeaient MM. Adam, président ; Guérin et Verdun conseillers assesseurs ; Robin, substitut du Procureur Général, et Théry, commis greffier assermenté, le nommé Balien Gabriel-Anatole, âgé de quarante et un ans, né à Ruesnes, le 20 mars 1882, fils de Anthime et de Marissal Rosalie, négociant, ayant demeuré à Bermerain (arrondissement de Cambrai), actuellement sans domicile connu (en fuite), convaincu de s'être rendu coupable d'intelligence avec l'ennemi ; crime commis dans les arrondissements d'Avesnes, Valenciennes, Cambrai et en Belgique, au cours de l'occupation allemande et notamment en mil neuf cent quinze, mil neuf cent seize, mil neuf cent dix-sept et mil neuf cent dix-huit, a été **condamné par coutumace à la déportation dans une enceinte fortifiée.**

La Cour a en outre prononcé la confiscation de ses biens présents et à venir, en exécution de la loi du 4 novembre mil huit cent dix-huit et sa condamnation aux frais du procès envers l'Etat.

En exécution des articles 77 du code pénal, 5 de la Constitution du quatre novembre mil huit cent quarante-huit, 1er de la loi du juin mil huit cent cinquante, 36 du Code pénal, 368 et 472 du Code d'instruction criminelle, 1 et 3 de la loi du quatorze novembre mil huit cent dix-huit.

Pour extrait conforme, délivré à la requête de Monsieur le Procureur Général.

Le commis-greffier : THERY.

Vu, pour le Procureur Général ;

ROBIN. 17.785

DARTOIS A AVOUÉ LE CRIME D'EMMERIN

Il a été établi qu'Elisa se rendit seule dans le taxi de Lescure sur les lieux du drame où Dartois l'attendait pour assassiner le chauffeur ::

JÉRÉMIE DARTOIS

ELISA LEGRAND

Ainsi que nous le faisions prévoir récemment, la journée de mercredi a été décisive, concernant l'affaire Dartois-Legrand.

Elle se présentait grosse de conséquences pour les inculpés, comme aussi pour l'instruction.

C'est cette dernière qui a eu le dessus !

Dartois s'est décidé, en effet, à passer des aveux au sujet de l'assassinat de Lescure, à Emmerin.

Il a reconnu y avoir participé, mais a toutefois ajouté qu'Elisa Legrand en avait été non seulement l'instigatrice, mais que c'était celle-cicelle-ci qui avait tiré les premiers coups de feu sur l'infortuné chauffeur.

On verra plus loin les détails que nous avons pu recueillir à cet égard.

Une journée qui s'annonce mal !

Neuf heures du matin !..

Le Palais de Justice, habituellement si morne à ce moment de la journée, offrait hier un aspect d'animation tout à fait inusité.

Il y avait déjà là pas mal de représentants de la Presse, quand peu à peu, arrivèrent des groupes de témoins.

Quelques-uns prirent la sage précaution de s'informer de l'endroit où se tenait le cabinet de M. Réjou...

En attendant mieux, on leur indiqua la salle des témoins, où des gendarmes montaient une garde sévère.

La consigne leur avait été donnée d'empêcher l'accès de cette salle aux journalistes... à ces terribles journalistes, dont M. le Procureur de la République semble redouter si fort les indiscrétions.

Des gendarmes, d'ailleurs, on en voyait partout !

L'un d'eux n'avait-il pas reçu la mission un peu ridicule d'empêcher l'accès de la cour du Palais — cour sur laquelle prend jour le cabinet de M. Réjou —, aux informateurs qui auraient été tentés d'aller appliquer une oreille curieuse contre l'une des fenêtres aux verres dépolis, du magistrat instructeur.

En exécutant cette consigne, le gendarme en question ne faillit-il point appréhender l'avocat de Dartois, Me Thellier, qui avait eu le besoin pressant de quitter le cabinet de M. Réjou pour quelques minutes !.

Et cependant, c'est notamment grâce au zèle bénévole des représentants de la Presse, que quelques témoins qui, — faute d'avoir été renseignés — s'étaient égarés dans les combles du Palais ou réfugiés naïvement sur les banquettes du tribunal civil, les pauvres, purent être remis dans la bonne voie et être ainsi entendus en temps utile par M. Réjou.

Ceci dit sans aucune acrimonie !

En présence du couple Dartois-Legrand

Les premiers témoins appelés par M. Réjou et mis en présence de Dartois et d'Elisa Legrand, qui, pour la circonstance, avaient été priés d'endosser les vêtements qu'ils portaient le 4 février, furent la directrice d'un restaurant lillois, situé rue des Augustins et une serveuse de cet établissement.

C'est dans ce restaurant que le couple prit ses repas du midi et du soir à la date précitée.

Naturellement, la directrice et la serveuse se déclarèrent dans l'impossibilité de donner aucun renseignement à cet égard.

Rappelons, pour leur excuse, que les faits se passaient il y a 5 mois et que, dans le dit restaurant, on sert plusieurs centaines de repas par jour. S'il fallait se souvenir de la tête de tous les clients et de leurs faits et gestes !..

Les autres témoins défilèrent ensuite dans l'ordre chronologique. Ce furent : Mlle Louise Dujardin, 16 ans, demeurant 21, rue d'Artois, — nom prédestiné — à Wattignies.

Cette jeune personne vit arriver le couple venant de Lille, par le tramway L, à 14 h. 40. Elle admira la toilette d'Elisa et jugea sévèrement la tenue négligée de Dartois, à côté d'une si belle dame !...

Mlle Dujardin vit se réembarquer le couple pour Lille, sur le tramway de 16 h. 40. Confrontée, elle reconnut parfaitement les deux inculpés.

Il en fut d'ailleurs de même pour Mme François Buisine rue de l'Yser, à Wattignies. Le 4 février, cette dame se trouvait sur le pas de sa porte. Son cousin, M. Buisine, père de Mlle Louise Dujardin, venait de sortir de chez elle, et elle le suivait des yeux.

A un certain moment, M. Buisine ne se rangea pas assez vite pour laisser passer un couple. L'homme s'en irrita et menaça le villageois de lui « flanquer un coup de couteau ». Il ne mit pas toutefois sa menace à exécution.

L'homme c'était Dartois et sa compagne : Elisa Legrand ! Mme Buisine les a parfaitement reconnus dans le cabinet de M. Réjou.

Mme Duthilleul, voisine de Mme Buisine, convoquée elle aussi par le magistrat instructeur, n'a pu rien dire concernant Dartois. Elle a cependant déclaré reconnaître la toilette d'Elisa Legrand.

— Elle ne portait pas ce chapeau là, a toutefois ajouté ce témoin. Et c'est exact ! Le chapeau dont Elisa Legrand s'était coiffée le jour du crime a été depuis transformé par sa propriétaire...

Citons encore les témoignages, de Mme Delfosse, tenancière à Emmerin, du cabaret « A la clef des champs », chez qui se rendirent le bandit et sa compagne, après être allés repérer les lieux de leurs futurs et sinistres exploits ; le wattmann Marcel Lépine, et la receveuse Yvonne Lammens, des tramways de Lille, qui conduisirent à Wattignies, puis ramenèrent à Lille, Dartois et sa compagne et enfin le cocher de place Vandevelde.

M. Vandevelde avait toujours prétendu que seule, une femme avait pris place dans l'auto de Lescure, lorsque celui-ci partit, hélas ! pour effectuer son dernier voyage. Il avait tout à fait raison. Ce fait a été hier irréfutablement établi.

Est-il nécessaire de dire que tous ces témoins reconnurent spontanément les prévenus, dès qu'ils les aperçurent !...

Je vais tout dire !

Au beau milieu de ces dépositions, Dartois, qui depuis un moment semblait impressionné, eut un sursaut de colère.

Il avait suffi pour cela d'une simple contradiction de la part d'Elisa Legrand, relativement à la scène que nous relations plus haut, scène au cours de laquelle Dartois avait menacé M. Buisine d'un coup de couteau.

« Ce n'est pas la peine de continuer à user tant de papier, s'écria-t-il, je vais tout dire ! »

Puis, se retournant vers sa maîtresse :

— Ah ! tu veux me faire aller à la guillotine, tu veux me charger... je vais t'écraser !

Et il ajouta :

« Oui, je suis allé le 4 février avec Elisa, à Emmerin, mais c'est elle qui a pris le taxi, toute seule, et qui est venue me rejoindre à Emmerin, où je l'attendais près d'une meule de paille ! C'est elle qui avait tout combiné et qui tira les deux premiers coups de revolver dans la tête du chauffeur !...

» Comme cet homme vivait encore et semblait souffrir, je pris le revolver et, pour l'achever, lui en tirait un coup dans le ventre ».

Par la suite, Dartois avança encore qu'après avoir caché le corps de Lescure derrière la meule de paille, avec la complicité de sa maîtresse, il avait eu l'intention d'incendier la dite meule afin de faire disparaître la trace du crime.

On sait qu'il ne le fit point.

Mais, pour activer l'incendie, il avait emporté une poire à poudre que l'on retrouva débouchée le jour de la découverte du cadavre, à proximité de celui-ci.

On crut que cette poire à poudre avait été perdue par un chasseur et l'on n'y attacha point autrement d'importance. Elle portait cependant les empreintes digitales de l'assassin !...

Devant les déclarations de Dartois, Elisa Legrand, atterrée, baissa la tête.

Pressée de questions, elle reconnut, qu'en effet, c'était elle, elle seule, qui, après avoir choisi un taxi place de la Gare, à Lille, s'était fait conduire à Emmerin, où elle savait que l'attendait Dartois, « pour tuer le chauffeur ». Si elle fit arrêter l'auto rue du Faubourg d'Arras, devant le café de M. Leuillier, c'était pour ne pas arriver « avant l'heure » là où devait se passer la scène tragique. Dartois, en effet, s'était rendu à l'endroit fixé, par un tramway partant de Lille à 21 heures 40. Il importait de ne pas le devancer...

Elisa Legrand, protesta toutefois avec énergie, contre cette accusation que c'était elle qui avait tiré sur le chauffeur.

« Non ! non ! déclara-t-elle. Trois coups de feu ont été tirés et c'est Dartois qui les tira tous les trois ».

Saura-t-on un jour l'entière vérité à cet égard ?

La psychologie d'un bandit

Lorsque Dartois passa ses aveux, il eut cette phrase qui en dit long :

« Sur le bateau, en venant de Hollande, Elisa Legrand et moi nous nous étions jurés de ne jamais révéler la vérité... et, aujourd'hui... aujourd'hui !...

Il chercha alors du regard les yeux de sa maîtresse, mais ne parvint point à les rencontrer...

C'est que jusqu'à ce jour, Dartois, malgré tout ce qu'on avait pu lui dire, n'avait pu se résoudre à croire que sa complice avait « mangé le morceau ».

« Non, non, avait-il répondu à son défenseur qui lui signalait le fait, jamais vous ne me ferez avaler ça. Et il ajouta en riant : C'est un tour de la police pour me mettre dedans, mais ça ne prend pas ! »

Au cours des confrontations d'hier, devant l'attitude d'Elisa Legrand, qui redressait ses dires, il eut brusquement la vision de la vérité ! et comprit enfin...

Et c'est cela, cela seulement qui l'amena à récipiscence.

Et cependant le matin même, il avait à nouveau assuré à Me Thellier, sur un ton particulièrement persuasif, qu'il était innocent des crimes qu'on lui imputait.

Le soir en rentrant à la maison d'arrêt, anéanti, perdu, la tête brisée, Dartois fit à son défenseur cette confidence :

« C'est pour elle que j'ai fait cela ! »

(VOIR LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

LIRE :

En deuxième page : M. Herriot étudie le plan Dawes. — Le tenancier du « Chat Noir », à Somain, acquitté par les Assises du Nord.

Mort de M. Robert de Jouvenel

Paris, 2. — On annonce la mort de M. Robert de Jouvenel, rédacteur en chef de « L'Œuvre », survenue cette nuit dans une clinique parisienne.

M. Robert de Jouvenel était âgé de 41 ans. Il était l'auteur de la « République des camarades », du « Journalisme en vingt leçons », etc...

Le dernier numéro de la Revue de France contenait encore un article qu'il avait consacré aux questions politiques du jour.

Trois Drames à Paris en une heure

La jalousie les provoqua ; il y eut cinq victimes

Paris, 2. — A une heure d'intervalle, trois drames presque identiques se sont produits hier, les deux premiers à Paris et le troisième à Asnières.

Le premier, chronologiquement, a eu pour théâtre le gazon des « fortifs », où, par ces temps chauds, maints flâneurs et flâneuses viennent chercher un peu de fraîcheur. C'est dans ce but que Lucienne Piquet, âgée de 25 ans, était venue hier après-midi, vers 16 heures, au bastion 61, non loin de la porte des Ternes. Elle s'était étendue sur l'herbe et, la conscience tranquille, s'était endormie. Peu de temps après, un brave ouvrier M. Cormier qui n'avait d'autre intention que de trouver une place confortable, venait s'étendre près d'elle et à son tour s'abandonnait aux douceurs d'un sommeil réparateur. Georges Piquet, dont la profession et le domicile sont aussi inconnus l'un que l'autre qui venait chercher sa femme, trouva ainsi les deux dormeurs côte à côte ; la seule pensée qui lui vint fut qu'il était trompé et, sans demander d'explication, il assomma à coups de canne l'infortunée jeune femme, surprise dans son sommeil. Cormier, qui à cet instant s'éveillait, vit luire au-dessus de sa tête la lame d'un couteau ; fort heureusement, des gens étaient accourus. Piquet fut désarmé, non sans mal, tandis qu'en taxi on transportait sa femme à l'hôpital Beaujon où son état fut jugé grave. Interrogé par M. Voinot, commissaire des Ternes, le mari jaloux a regretté sa violence. Il était malheureusement un peu tard.

— Le second drame, qui s'est passé vers 18 heures, dans le couloir d'une maison, 21, boulevard des Batignolles, est également le fait d'un mari jaloux ; mais cette fois l'arme choisie a été le revolver. Mariés depuis trois mois à peine, M. et Mme Fulgence, âgés tous deux de 27 ans, et domiciliés 35, boulevard des Batignolles, s'étaient si mal entendus que, voici une dizaine de jours, Mme Fulgence quittait son mari et venait se réfugier chez sa mère, au 21 du même boulevard. On ne sait exactement quelles avaient été les raisons de son départ ; selon les uns, c'était M. Fulgence qui se montrait volage et même brutal ; selon les autres, la cause du désaccord était surtout dans la conduite de la jeune femme, qui, très belle, ne manquait pas d'admirateurs. M. Fulgence, pensant que sa femme n'avait obéi qu'à un mouvement d'humeur, attendit son retour, mais elle ne revenait pas ; il la chercha. Il la rencontra hier après-midi, la suivit et la rejoignit dans le couloir du numéro 21, où elle était entrée. — « Reviens immédiatement ! » ordonna-t-il. La jeune femme répondit par un refus catégorique. C'est alors que, perdant tout contrôle de lui-même, M. Fulgence sortit un revolver de sa poche et tira. Atteinte par trois balles à la tête et à la poitrine, la jeune femme s'effondra ; le meurtrier se logea ensuite une balle dans la tempe et se blessa gravement. Désarmé par un agent, M. Fulgence fut conduit à l'Hôpital Beaujon, en même temps que sa femme, mais celle-ci mourait en arrivant. Son corps a été transporté à l'Institut médico-légal, où il sera autopsié.

— La troisième tragédie s'est déroulée à Asnières, à peu près vers la même heure.

Après avoir vécu pendant deux ans avec Jean-Pierre Charvesse, âgé de 48 ans, chauffeur de taxi, Mme Eugénie Rabiant, âgée de 38 ans, quittait voici trois semaines, leur domicile commun, 48, rue de Neuilly, à Clichy, pour aller habiter en hôtel, 25, rue du Bac-d'Asnières, à Asnières. Mme Rabiant, avait pris cette détermination à la suite de brutalités dont elle était l'objet. Depuis, le chauffeur était venu à différentes reprises et l'avait menacée.

Hier, vers 5 heures, Mme Rabiant sortait de chez elle lorsqu'elle aperçut Charvesse qui s'était dissimulé dans l'encoignure d'une porte. Pour l'éviter, elle fit volte-face et s'engagea dans un passage voisin, le passage Berthier ; mais Charvesse la rejoignit. « Donne-moi 2.000 francs ou je te fais ton affaire ! » lui ordonna-t-il. Sans répondre, Mme Rabiant s'enfuit, mais le chauffeur la poursuivit jusqu'à la route et, tirant un marteau de sa poche, la frappa de plusieurs coups sur la tête. Il entraîna ensuite l'infortunée et tenta de la jeter sous un tramway qui arrivait au même moment.

Le véhicule fort heureusement stoppa à temps et le contrôleur, M. Charles Marchand, ainsi qu'un employé de la T. C. R. P., M. Emile Blin, âgé de 23 ans, s'emparèrent de l'énergumène malgré la résistance acharnée qu'il leur opposa. Charvesse réussit cependant à absorber le contenu d'une fiole de teinture d'iode, s'échappa et, follement surexcité, se précipita sous un camion automobile. Le conducteur freina à temps encore une fois et on dégagea le meurtrier qui n'avait d'ailleurs aucun mal. On le confia alors aux agents, mais dans le trajet jusqu'au commissariat, il essaya encore de se briser le crâne contre les murs, puis de se jeter dans la Seine du haut du pont d'Asnières.

Interrogé dans la soirée par M. Rozotte, commissaire de police d'Asnières, il a déclaré que : « son amie l'avait quitté en emportant 20.000 francs qui lui appartenaient et qu'il voulait rentrer dans son argent ».

D'après l'enquête, il semblerait, au contraire que c'est Mme Rabiant qui subvenait aux besoins de son amant.

Elle a été transportée dans une clinique de la route d'Asnières, mais ses blessures ne mettant pas sa vie en danger, elle a regagné son domicile. Le meurtrier a été envoyé au Dépôt.

Un homme assomma sa femme puis se pendit

Paris, 2. — On a trouvé pendu ce matin à 6 heures à son domicile, 107, rue de Paris, à Epinay le nommé Laborie, qui au cours d'une scène de ménage, avait assommé sa femme à coups de hachette.

Celle-ci a été transportée à l'hôpital dans un état grave.

Le Commissaire de police de Saint-Denis, s'est immédiatement transporté sur les lieux afin de procéder à une enquête.

Plusieurs millions détournés

L'ANCIEN DÉPUTÉ BESSONNEAU RENVOYÉ EN CORRECTIONNELLE

Paris, 2. — Sous l'inculpation d'abus de confiance, M. Jousselin, juge d'instruction, renvoie devant le tribunal correctionnel, M. Jules Bessonneau, ancien député du Maine-et-Loir et ancien administrateur délégué de la maison Cauvin-Yvose.

Sur la plainte de Mme de la Maisonneuve, sœur de M. Cauvin, une information était ouverte contre M. Bessonneau, qui était accusé d'avoir détourné plusieurs millions. Mais ces faits, antérieurs au 11 novembre 1920, ont été pour la plupart couverts par la loi d'amnistie de cette date.

M. Bessonneau n'aura à répondre devant les juges correctionnels que de faits postérieurs au 11 novembre 1920, soit de deux autres détournements, l'un de 1.800.000 fr. et l'autre de 500.000 fr.

C'est Me Vallier qui le défendra.

Le 18e Tour de France Cycliste

L'italien Bottechia est sorti vainqueur du terrible assaut des Pyrénées

(DE NOTRE ENVOYE SPÉCIAL)

Bagnères-de-Luchon, 2 juillet. — Bottecchia est sorti vainqueur du terrible assaut des Pyrénées. A lire cette phrase, résumant toute la journée, ne se croirait-on pas revenu aux jours sombres de la guerre, aux soirs lourds d'angoisses et d'espoirs, où jusque dans les campagnes les plus reculées, on attendait impatiemment l'affichage du communiqué.

Si guerriers qu'ils soient, les termes employés n'ont cependant rien d'exagéré.

Peut-on s'imaginer en effet la somme d'efforts de volonté, de courage, de résistance, qu'ont dû déployer les croisés du Tour, pour conquérir mètre par mètre le terrain de la rodoutable étape !

L'étape des Pyrénées !... Que de fatigues, que de souffrances, que de peines indicibles n'évoque-t-elle pas, avec ses rampes, grimpant à pic, ses routes en lacets, étroites, caillouteuses, coupées de traitres caniveaux, ses virages à angle aigu courant au bord des précipices, ses descentes vertigineuses, plongeantes, souvent encombrées d'attelages non surveillés, de convois de bois, de paisibles bestiaux en liberté. Après l'effort qu'il vient de fournir pour gravir la formidable montée, le coureur doit plonger dans le vide... La route l'entraîne implacable, irrésistible... Ses nerfs doivent rester tendus, sa lucidité ne peut subir la moindre défaillance. Une minute de lassitude, d'inattention et c'est la chute fatale, l'écrasement contre les rochers, la mort certaine !...

Toutes ces difficultés, toutes ces embûches, les géants de la route les ont vaincues, ajoutant de nouveaux et superbes fleurons à la gloire déjà conquise !

Que fut-la course sur ce terrain d'enfer ?

Comme nous l'avions prévu, elle démarqua nettement les chances, et révéla la supériorité incontestable des triomphateurs.

Au départ, la brume du petit jour tombant des montagnes dans la vallée, faisait frissonner les coureurs. Allègrement les routiers s'envolèrent dans l'adorable paysage du pays basque. Dans le col d'Osquich, huit coureurs parvinrent bien à prendre une légère avance. Ils ne tardèrent pas cependant à être rejoints. A Oléron, le peloton, le fameux peloton était toujours là groupant 61 coureurs. Il n'allait pas tarder à se désagréger. Le juge, le premier grand juge allait parler !

Le voici, c'est le rude, le cruel, le barbare col d'Aubisque qui se dresse la haut à 1.748 mètres d'altitude, fier, inexorable !...

La petite caravane s'avance. Elle commence à grimper. Comme des bielles les jambes noircies par la poussière des routes, poussent inlassablement sur les pédales. Le train ralentit maintenant. La sueur commence à ruisseler sur les fronts. Les bouches s'ouvrent appelant le bidon réconfortant. Les visages se crispent. En avant, en maillot jaune, celui du leader se détache, il avance. Il pousse, gagne du terrain.... Derrière, on peine. On suit difficilement....

BAGNÈRES DE LUCHON où sont maintenant les coureurs

En haut, le maillot jaune avance toujours. Bottecchia va-t-il prendre le meilleur, semer la caravane baletante ?...

Le col est maintenant passé. Dans la descente comme des bolides, les maillots multicolores plongent dans le vide. Bottecchia est toujours en avant. On ne le rejoindra plus. A Argelès-Gazost, à Barèges-les-Bains, au Tourmalet, à Arreau il passera premier, prenant à chaque contrôle une nouvelle avance.

Les autres grands juges le Tourmalet du haut de ses 2.122 mètres, le col d'Aspin du haut de ses 1.497 mètres, le col de Peyresourde, se prononceront nettement en sa faveur. Après les avoir vaincus, après avoir soulevé l'admiration des suivants dont nous sommes, le courageux italien se laissera glisser sur la route ensoleillée de Luchon, pour arriver au terme de l'étape avec vingt minutes d'avance sur son premier suivant.

Certes, il serait bien injuste de ne pas souligner et exalter comme il le mérite, l'effort des autres concurrents : des Buysse, des Frantz, des Lambot, des Huysse, des Mottiat, des Bellenger, des Gœthals. Tous ont lutté avec acharnement, livrant à la montagne une lutte homérique, foulant ses difficultés, terrassant ses embûches.

La sixième étape Bayonne-Luchon a été la plus belle bataille du Grand Tour. Le « maillot jaune » reste en toute propriété à Bottecchia. Le dernier mot cependant n'est pas dit. Attendons les prochains actes du grand drame !

Jean DESMARET.

En route pour la grande offensive

Bayonne, 2 juillet. — C'est ce matin, à deux heures, qu'a été donné aux Allées Paulmy, face à la gare du chemin de fer Bayonne-Anglet-Biarritz, le départ pour la grande offensive, pour l'assaut tant redouté des citadelles pyrénéennes. Là bas à l'horizon vers l'Est, les importantes montagnes à gravir dressent leur lourde et menaçante silhouette dans le ciel limpide de la nuit. Si dure que doive être l'étape, elle ne paraît guère effrayer les routiers. Sur les 89 hommes de toutes catégories restant qualifiés, trois seulement n'affronteront pas les embûches traîtresses des grands cols : Gérard, coureur de 1re catégorie, handicapé par sa terrible chute de la dernière étape, et les touristes routiers Wendels, de Liège et Pétre, de Charleville font savoir en effet qu'ils abandonnent.

A l'heure précise fixée, après les dernières recommandations du « Maréchal » Baugé, les 86 pionniers s'élancent dans la nuit. La grande bataille du Tour est déclanchée.

A Saint-Jean-Pied-de-Port

Au début, l'allure est lente. Visiblement les routiers se réservent. Ils savent ce qui les attend. A 4 h. 45, avec 20 minutes de retard sur l'horaire

Prix de beauté masculine

Ce charmant garçonnet vient de remporter le 1er prix de beauté dans un concours à Vienne, auquel participent des concurrents des deux sexes.

POINT DE VUE

— Alors Marie, vous êtes-vous bien amusée cette nuit, au bal ?...

— Oh non ! Madame, on ne m'a offert qu'un bock et une orange !...

Un saut impressionnant

Jouant dans un film à sensation, cet intrépide artiste de cinéma, fait un saut de 6 mètres au-dessus d'une crevasse de 120 mètres de profondeur.